

JUILLET 2021

# RAPPORT INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2020

// Article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique //



## SOMMAIRE

<b>1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTITÉ</b>	<b>3</b>
1.1. Démarche générale	3
1.2. Information du public	3
1.3. Périmètre du rapport d'analyse	3
<b>2. ÉMETTEURS PRIVÉS : ANALYSE ESG</b>	<b>5</b>
2.1. Nature des critères ESG pris en compte	5
2.2. Raisons du choix des critères ESG retenus : Méthodologie d'analyse	5
2.3. Critères environnementaux liés au changement climatique	6
2.4. Informations utilisées pour l'analyse	6
2.5. Résultats de l'analyse ESG	6
2.6. Appréciation des risques ESG	8
2.7. Analyses des controverses ESG	8
<b>3. ÉMETTEURS PRIVÉS : ANALYSE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>11</b>
3.1. Caractéristiques globales de la méthodologie d'analyse	12
3.2. Évaluation de l'empreinte carbone	12
3.3. La méthode d'analyse OFI AM	15
3.4. Activités liées au charbon thermique et/ou les technologies vertes	17
3.5. Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique ; L'analyse prospective et l'utilisation des scénarios.	19
<b>4. ÉMETTEURS PRIVÉS : ANALYSE BIODIVERSITÉ</b>	<b>21</b>
4.1. Incidences négatives dans de la cadre de SFDR	21
4.2. Informations utilisées pour l'analyse	22
4.3. Résultats de l'analyse au 31 décembre 2020	22
<b>5. ÉMETTEURS PUBLICS : ANALYSE ESG</b>	<b>23</b>
5.1. Nature des critères ESG pris en compte	23
5.2. Raisons du choix des critères ESG retenus	23
5.3. Critères environnementaux liés au changement climatique	23
5.4. Informations utilisées pour l'analyse	24
5.5. Méthodologie et résultats de l'analyse ESG	24
<b>6. ÉMETTEURS PUBLICS : ANALYSE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>26</b>
6.1. Évaluation de l'empreinte carbone	26
6.2. Méthodologie et résultats de l'analyse TEE	26
<b>ANNEXES</b>	<b>28</b>
Annexe 1 : détail du portefeuille par Émetteurs privés	28
Annexe 2 : détail du portefeuille par Émetteurs publics	30
Annexe 3 : détail du portefeuille par Émetteurs part verte/grise/brune	31
<b>Glossaire</b>	<b>34</b>
<b>Sources</b>	<b>36</b>

## 1 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTITÉ

### 1.1. DÉMARCHE GÉNÉRALE

L'Assurance Mutuelle Des Motards, en tant que Mutuelle d'Assurances est soumise à l'article 173 de la loi de Transition Énergétique. Son total de bilan n'excédant toutefois pas les 500 m€, la Mutuelle bénéficie dans ce domaine d'un dispositif de déclaration allégée.

La politique ISR (Investissement Socialement Responsable) de l'AMDM constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements de sa démarche globale d'intégration des principes de Développement Durable. Sa mise en place s'effectue en respectant l'obligation d'agir au mieux des intérêts à long terme des sociétaires ainsi que les valeurs fondatrices du mouvement mutualiste.

### 1.2. INFORMATION DU PUBLIC

Les adhérents sont informés de cette démarche via la publication du présent rapport sur le site internet :

[www.mutuelledesmotards.fr](http://www.mutuelledesmotards.fr).

### 1.3 PÉRIMÈTRE DU RAPPORT D'ANALYSE

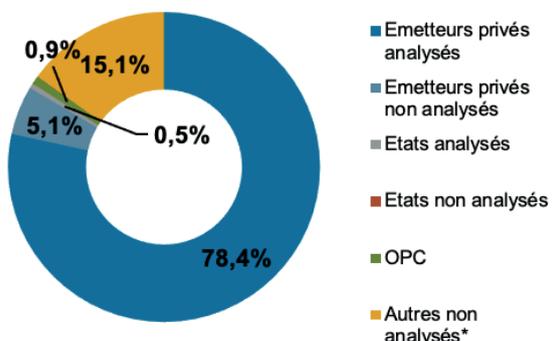
Le présent rapport couvre la totalité du périmètre des actifs de l'AMDM : cela concerne le portefeuille géré dans le cadre du mandat de gestion d'OFI AM, l'immobilier détenu en direct (immeubles d'exploitation), les participations et les comptes bancaires (y compris livret ou dépôt à terme). Les fonds d'investissement détenus par la Mutuelle des Motards sont analysés de manière transparente lorsque c'est possible.

Répartition par classes d'actifs au 31 décembre 2019 (en milliers d'euros)

	Valeurs nettes comptables (1)	Valeurs de Réalisation (2)	Plus Values Potentielles (2) - (1)
<b>VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 332-19</b>	<b>116 776</b>	<b>121 549</b>	<b>4 773</b>
Obligations	116 776	121 549	4 773
Certificats de dépôt	0	0	0
<b>AUTRES VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 332-20</b>	<b>67 142</b>	<b>70 692</b>	<b>3 550</b>
OPCVM monétaires	34 311	34 308	(3)
OPCVM monétaires dynamiques	6 268	6 268	0
OPCVM - taux variable	10 118	10 669	551
Obligations convertibles	1 208	1 805	597
FCPR Infravia	68	473	405
OPCVM - actions	15 169	17 169	2 000
<b>SOUS-TOTAL VALEURS MOBILIERES</b>	<b>183 918</b>	<b>192 241</b>	<b>8 323</b>
<b>TOTAL VALEURS MOBILIERES</b>	<b>183 918</b>	<b>192 241</b>	<b>8 323</b>
<b>IMMEUBLES</b>	<b>443</b>	<b>2 636</b>	<b>2 193</b>
<b>MUTOPIA SAS</b>	<b>3 206</b>	<b>5 780</b>	<b>2 574</b>
<b>TOTAL</b>	<b>187 567</b>	<b>200 657</b>	<b>13 090</b>
Ratio Plus Values Latentes sur Valeur Nette Comptable			6,98%

### ANALYSE ESG (ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE)

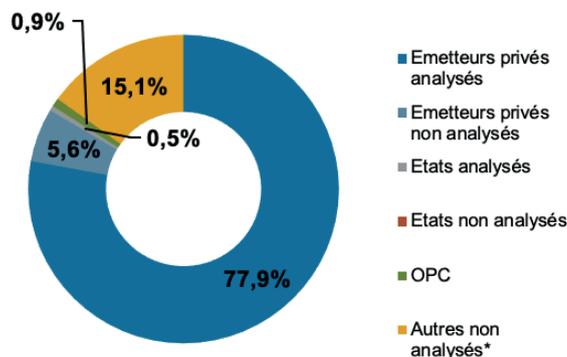
Périmètre couvert par des analyses ESG  
% des encours du portefeuille



Source : OFI AM - au

### ANALYSE TEE (TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE)

Périmètre couvert par des analyses TEE  
% des encours du portefeuille



Source : OFI AM - au 31/12/2020

\* La rubrique « Autres non analysés » concerne le cash (dépôts), l'immobilier, les participations, le private equity Infrastructures et les fonds de dettes (OPC non transparisés).

Les émetteurs privés représentent l'essentiel de l'analyse réalisée sur le portefeuille. La part des émetteurs « États » représente moins de 1% du total des actifs étudiés (soit un peu plus d'un million d'euros en montant). Ainsi, les commentaires à compter de la page 26 ne s'appliquent qu'à une part très marginale du portefeuille. Néanmoins, pour des raisons de méthodologie et de cohérence du présent rapport d'analyse, nous avons souhaité conserver cette partie du document.

Les résultats de l'analyse ESG et TEE du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

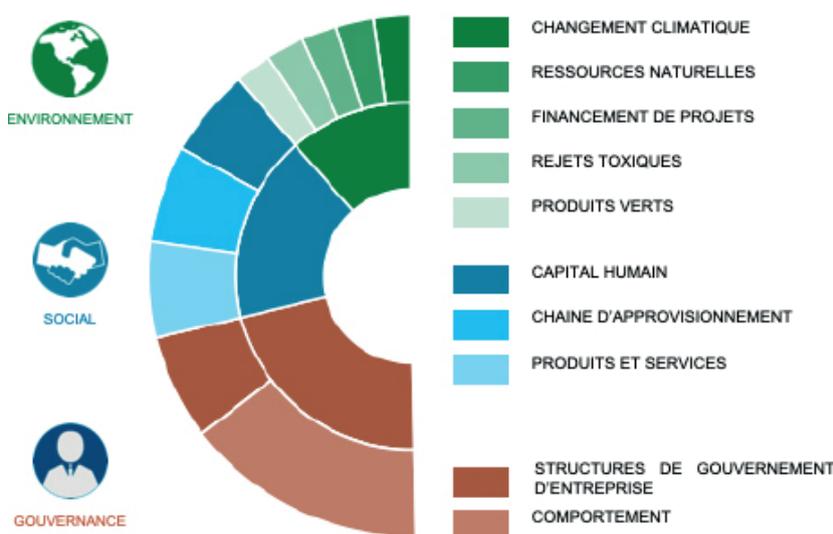
- Pour les émetteurs privés, aux résultats de l'indice obligataire : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index, qui est un indice répliquant la performance des obligations émises par des entreprises, en euro et de catégorie Investment Grade (Classe Investissement de bonne qualité). Cet indice est désigné par le terme de « Indice de référence » dans le présent rapport
- Pour les États, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE.

## 2. ÉMETTEURS PRIVÉS : ANALYSE ESG

L'analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management. Celui-ci est composé de sept personnes, en charge de l'analyse des enjeux sectoriels, de l'analyse des pratiques des émetteurs, ainsi que de l'analyse des controverses ESG.

### 2.1. NATURE DES CRITÈRES ESG PRIS EN COMPTE

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du développement durable, notamment du Pacte Mondial des Nations Unies, des règlements internationaux (OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), OIT (Organisation Internationale du Travail)) et des codes nationaux des pays européens), une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR. Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques :



### 2.2. RAISONS DU CHOIX DES CRITÈRES ESG RETENUS : MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (notamment dans les technologies « vertes »). Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

Globalement, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos assurés, affiliés ou sociétaires. C'est dans cette perspective que nous avons choisi de déployer la méthodologie qui est décrite ci-après.

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques » exposée dans le paragraphe 2.1. :

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection résulte d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. Les bonnes pratiques dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, dans le fonctionnement du Conseil comme dans les relations aux actionnaires minoritaires.



## 2.3. CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sur la thématique du Changement Climatique, les critères analysés sont les suivants :

> **Des critères concernant des risques physiques, soit :**

- Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
- Les risques de sécheresse et de stress hydrique
- Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- L'impact de l'activité sur l'eau
- L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
- L'intégration de cette thématique par les compagnies d'assurance dans leurs produits

> **Des critères concernant des risques liés à la transition énergétique soit :**

- Les émissions carbone du processus de production :
  - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
  - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
  - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage) :
  - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
  - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
  - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes » :
  - Énergies renouvelables,
  - Bâtiments éco-conçus,
  - Technologies améliorant l'efficacité énergétique,
  - Solutions de recyclage
  - Chimie verte

## 2.4. INFORMATIONS UTILISÉES POUR L'ANALYSE

L'analyse ESG est fondée sur plusieurs sources d'information :

- Analyses provenant d'agences de notation extra financières,
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés,
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant entre autres sur les controverses ESG et la gouvernance,
- Informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...),
- Communication officielle de l'entreprise (rapport annuel, rapport développement durable/RSE, contact direct...).

## 2.5. RÉSULTATS DE L'ANALYSE ESG

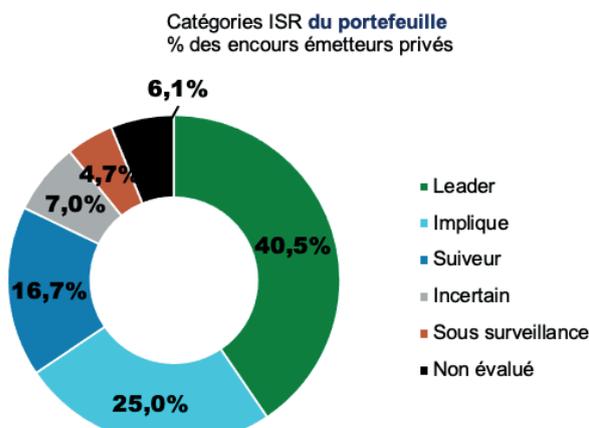
La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque secteur d'activité. Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque émetteur :

■ LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
■ IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
■ SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
■ INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
■ SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

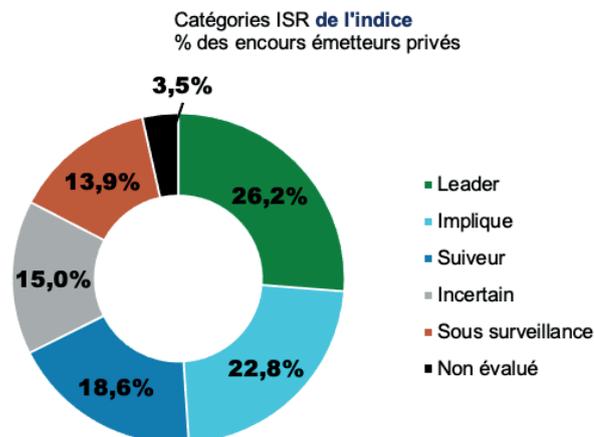
Résultats de l'analyse au 31 décembre 2020 (la répartition par catégorie ISR est exprimée en pourcentage des encours émetteurs privés) :

Fin décembre 2020, 93,9% du portefeuille « émetteurs privés » était couvert par une analyse ESG (l'essentiel des encours non évalués concerne des lignes de participation de la Mutuelle, comme par exemple Mutoxia construction qui abrite son siège social).

La répartition par catégories ISR des émetteurs privés était la suivante :



Source : OFI AM - au 31/12/2020

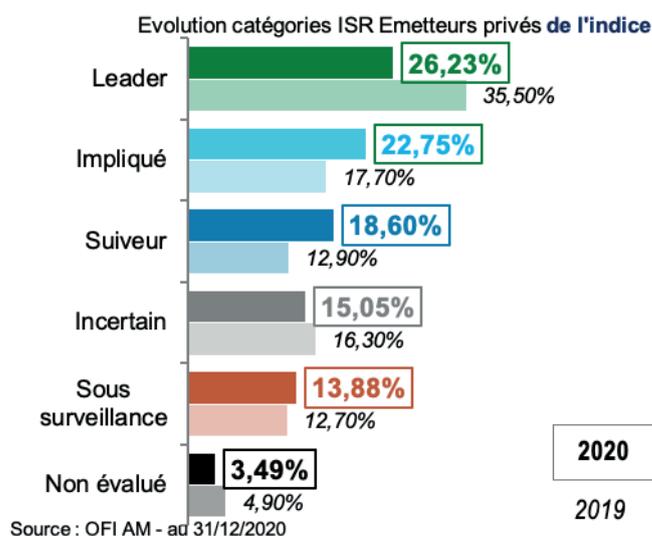
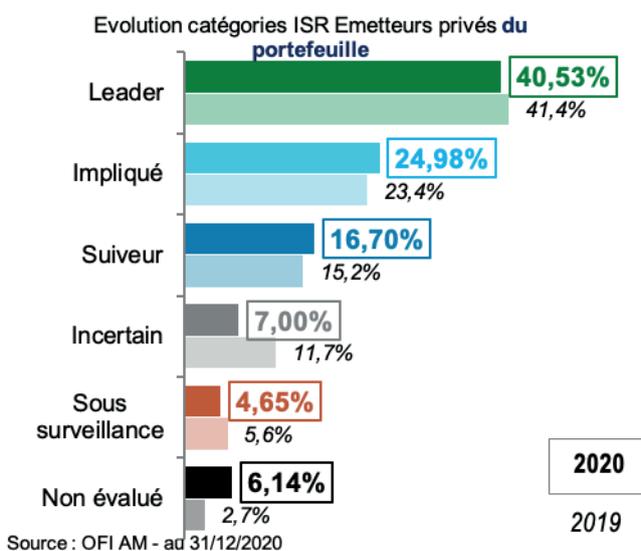


Source : OFI AM - au 31/12/2020

Fin 2020, 82% de l'encours des Émetteurs privés du portefeuille était classifié dans les 3 meilleures catégories ISR (contre 80% fin 2019). La catégorie ISR « Sous Surveillance » (4,7% de l'encours émetteurs privées) est principalement constituée des émetteurs suivants :

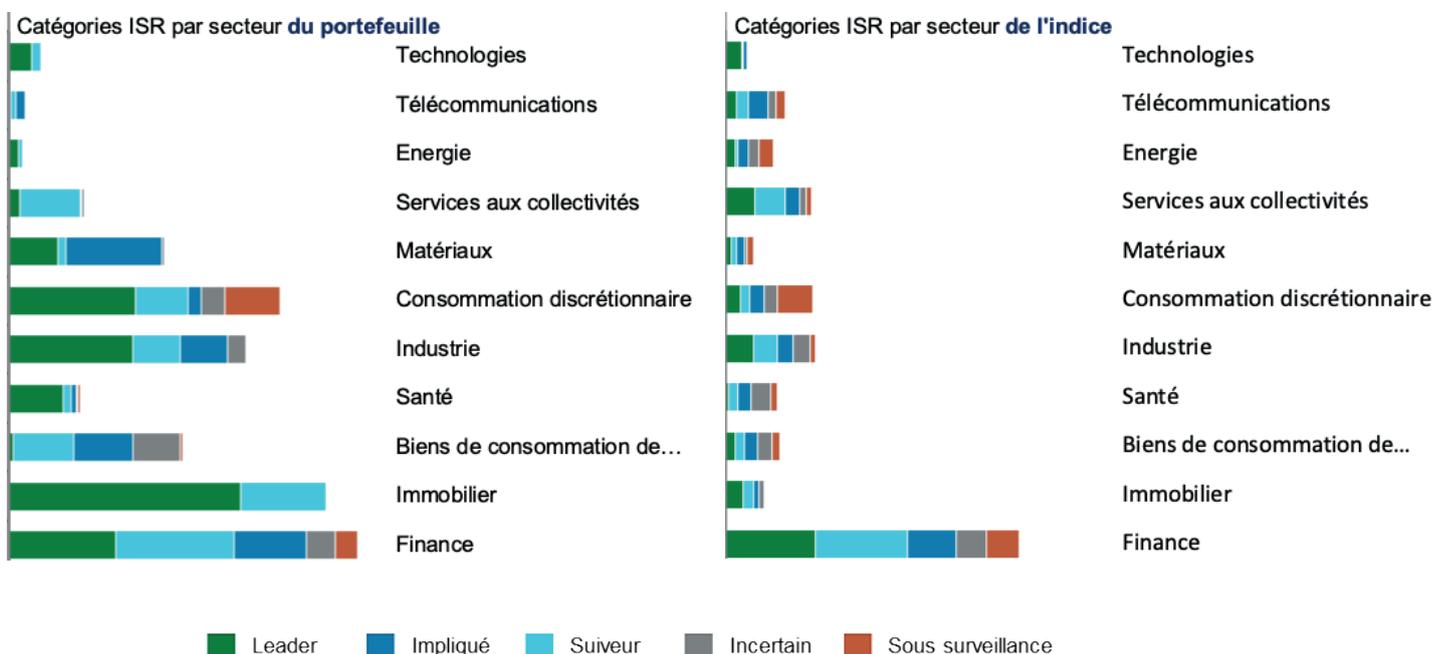
- VOLKSWAGEN (1,18%)
- DAIMLER (0,85%)
- SOCRAM BANQUE (0,84%)
- RENAULT (0,26%)
- SAVENCIA (0,09%)
- LEASEPLAN CORPORATION (0,08%)
- TEVA PHARMACEUTICAL INDUSTRIES (0,05%)
- JPMORGAN (0,03%)

Par rapport à fin 2019, l'évolution de cette répartition par catégories ISR s'établit ainsi :



La répartition ISR du portefeuille, déjà fortement orientée vers les 3 meilleures catégories en 2019, est globalement restée stable en 2020.

Fin 2020, la répartition sectorielle des catégories ISR du portefeuille et de l'indice de référence était la suivante :



## 2.6. APPRÉCIATION DES RISQUES ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG :

- Les émetteurs appartenant à la catégorie SOUS SURVEILLANCE du fait de la faiblesse de leur prise en compte des enjeux ESG.
- Les émetteurs faisant l'objet d'importantes controverses ESG.

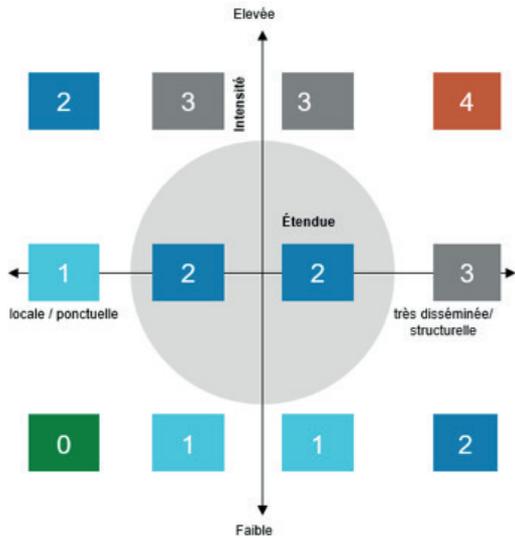
Les émetteurs SOUS SURVEILLANCE correspondent à ceux qui présentent un retard du fait de pratiques éloignées des meilleurs standards voire controversées, ou un défaut de transparence (l'absence d'information sur un enjeu clé pour le secteur étant sanctionnée).

## 2.7 ANALYSES DES CONTROVERSES ESG

- Le terme de « controverse ESG » désigne tout débat qui survient entre une ou plusieurs entreprises et l'une au moins de leurs parties prenantes, concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.
- L'analyse des controverses est réalisée au regard des principes du développement durable et des principales conventions internationales, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), ainsi que le Pacte Mondial de l'ONU.
- L'analyse des controverses fait partie intégrante du processus d'analyse ESG : elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques, volontaires ou accidentelles. Cette analyse est réalisée de manière hebdomadaire.

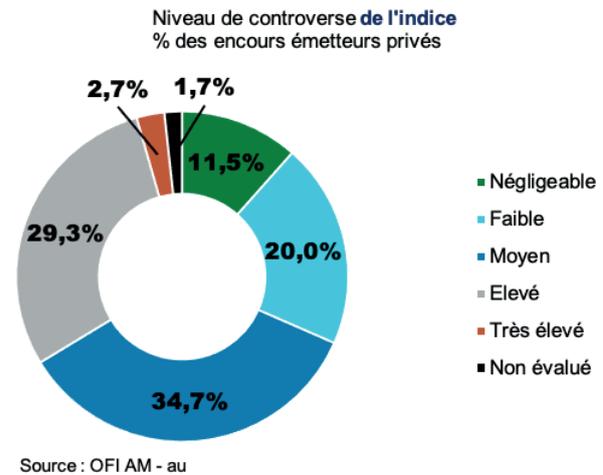
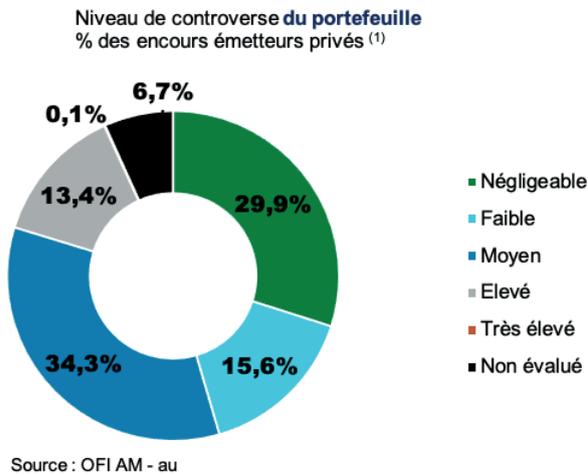


Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille sont qualifiées selon cinq niveaux :



- 0 Négligeable** : absence de controverse significative identifiée
- 1 Faible** : controverses d'impact limitée et/ou ponctuelles
- 2 Moyen** : controverses d'impact important mais limitées (dans le temps et/ou l'espace)
- 3 Élevé** : controverses d'impact très important et/ou présentant un caractère structurel
- 4 Très élevé** : controverses majeures portant sur des fraudes, des atteintes aux droit humains ou des catastrophes environnementales

À fin décembre 2020, la répartition des émetteurs en portefeuille selon leur niveau de controverses était la suivante (le poids est exprimé en pourcentage des encours) :



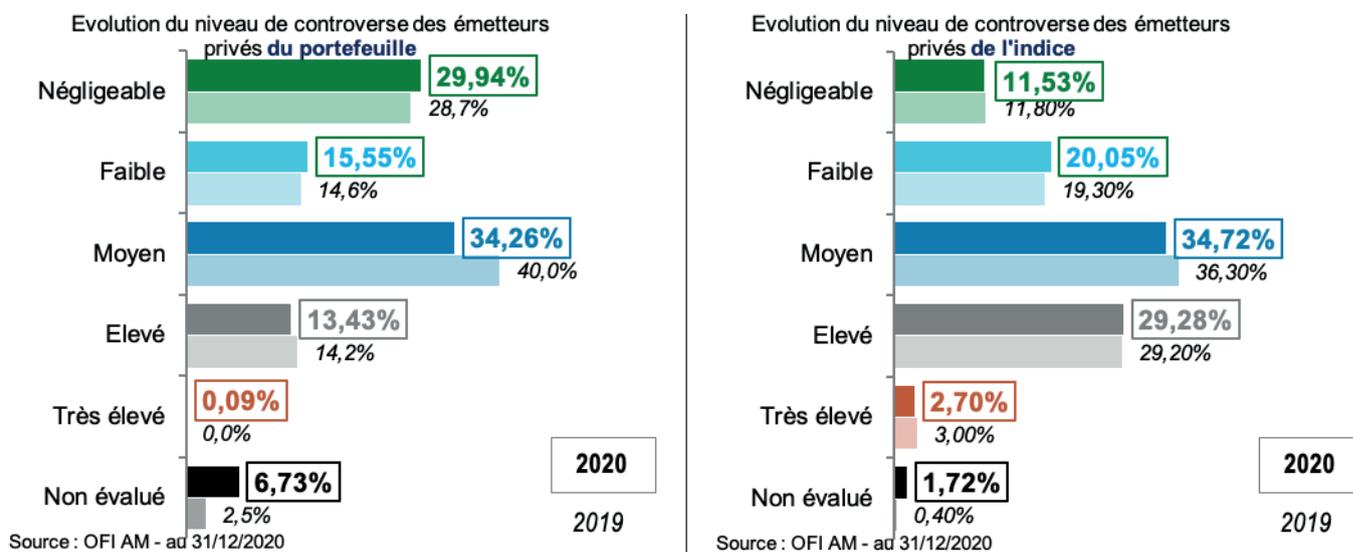
(1) La liste des principaux émetteurs privés du portefeuille ventilée par niveau de controverse est fournie en annexe 1 de ce rapport.

Dans l'encours global, les principaux émetteurs privés avec un niveau de controverse appartenant à la catégorie « très élevé » et qui représente au total moins de 0,1% de l'encours « émetteurs privés » sont :

- PETROLEOS MEXICANOS 0,03%
- BAYER 0,03%
- DWS GROUP GMBH & CO KGAA 0,00%
- BG ENERGY CAPITAL 0,00%
- DEUTSCHE BANK 0,00%
- GLENCORE FINANCE EUROPE 0,00%

**Pour chacun de ces émetteurs, l'AMDM n'a aucune détention directe : il s'agit de détention résiduelle au travers de fonds OPC.**

L'évolution entre fin 2019 et fin 2020 du poids des différentes catégories de controverse est la suivante :



Fin 2020, la répartition sectorielle des controverses du portefeuille et de l'indice de référence était la suivante



### 3. ÉMETTEURS PRIVÉS : ANALYSE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique.

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Évolution du Climat) constatent un réchauffement climatique en constante progression au niveau mondial et l'expliquent par la forte augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines.

Sur la base de ce constat, les gouvernements à l'échelle mondiale ont commencé à agir afin de limiter ces rejets de GES avec le protocole de Kyoto signé en 1997 et mis en application en 2005, puis l'accord de Copenhague en 2009 (limitation du réchauffement à 2°C) et enfin lors de la COP 21 avec l'accord de Paris du 15 décembre 2015 qui vise à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Les politiques climatiques impliquent de restructurer les activités économiques pour parvenir à un modèle de production et de consommation bas-carbone. Il s'agit de trajectoires économiques possibles, compatibles avec un réchauffement climatique limité à + 2°C ou + 1,5°C à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Pour assurer l'alignement de son économie avec une telle trajectoire, un État doit mettre en œuvre des politiques publiques adaptées, en prenant des mesures restrictives visant à limiter les émissions, comme une tarification des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, les entreprises sont exposées à des risques liés au changement climatique pouvant venir impacter leur performance financière.

#### Ces risques liés au climat sont regroupés en deux catégories :

- **Les risques physiques**, c'est-à-dire les risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ;

L'identification des risques physiques repose sur une combinaison de deux facteurs :

- L'exposition de l'actif : un actif est plus ou moins exposé à ces risques physiques en fonction de son implantation géographique (ex : zone côtière, zone aride)
- La sensibilité de l'actif : le secteur d'activité est un élément fondamental de l'analyse des risques

L'importance de ces risques va croissante. Selon la Banque Mondiale, chaque année, les catastrophes naturelles entraîneraient des pertes de consommation équivalent à 520 milliards de dollars et feraient basculer près de 26 millions de personnes dans la pauvreté.

L'évaluation des risques physiques, reste toutefois aujourd'hui difficile à quantifier. Les entreprises communiquant elles-mêmes peu d'informations sur leur propre exposition à ces risques, il est extrêmement complexe d'appréhender la question de manière fiable et pertinente. À ce jour, plusieurs agences développent des méthodologies visant à estimer ces risques : nous réalisons une veille active afin de sélectionner l'une d'entre elles dès que nous estimerons qu'une méthodologie sera suffisamment aboutie.

- **Les risques de transition**, c'est-à-dire les risques résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone.

Les risques de transition recouvrent différentes sous-catégories de risques :

- Les risques réglementaires et juridiques sont liés d'une part à un changement dans les politiques, (par exemple la mise en place d'un prix du carbone ou de réglementations plus strictes sur les produits). Et d'autre part à une hausse des plaintes et litiges à mesure que les pertes et dommages découlant du changement climatique augmenteront.
- Les risques technologiques sont liés à la présence sur un territoire d'une installation manipulant des substances, ou mettant en œuvre des techniques ou des procédés susceptibles d'être à l'origine de phénomènes dangereux, face à des enjeux socio-économiques et environnementaux, notamment des émissions de GES.
- Les risques de marché font référence aux modifications de l'offre et de la demande liées à la prise en compte croissante des risques climat (variation du prix des matières premières, etc.)
- Les risques de réputation sont liés à la modification de la perception des clients et parties prenantes quant à la contribution d'une organisation à la transition vers une économie bas-carbone.

Tout comme les risques physiques, les risques de transition sont porteurs de potentiels impacts financiers. Ils représentent des risques de perte de valeur potentielle des portefeuilles pour les acteurs financiers. L'analyse des risques physiques et des risques de transition constitue un moyen de prendre des décisions d'investissement mieux adaptées afin de limiter les potentiels impacts financiers liés à ces deux catégories de risques qui peuvent générer un coût direct pour les acteurs économiques, en imposant une adaptation plus ou moins brutale du business model, et indirect pour les acteurs financiers.

### 3.1. CARACTÉRISTIQUES GLOBALES DE LA MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Les incertitudes sur la survenance des risques de transition sont fortes, en termes de périodicité (rapidité de mise en œuvre) mais aussi d'ambition (limitation du réchauffement à 2°C ou 1,5°C) et enfin de modalités précises d'atteinte de l'objectif (mises en œuvre de politiques, réactions du marché, etc.), ce qui rend ces risques particulièrement difficiles à évaluer.

Aucune des approches actuelles ne permet, à elle seule, de répondre aux exigences en matière d'évaluation des risques climat des portefeuilles d'actifs.

La combinaison de plusieurs approches permet cependant à l'investisseur de se forger une opinion sur les risques de transition auxquels est exposé son portefeuille.

Au-delà du calcul de l'empreinte carbone, plusieurs approches complémentaires couvrant des horizons de temps spécifiques sont proposées :

- La première, développée par OFI AM utilise des données actuelles en intégrant une dimension prospective fondée sur la stratégie climat des acteurs appartenant aux secteurs les plus émetteurs. Elle permet d'établir une évaluation du risque du portefeuille, constituant un outil d'aide à la décision.
- La seconde, développée par 2° Investing Initiative projette à 5 ans le positionnement technologique des entreprises dans les secteurs pour lesquels des technologies alternatives existent et permet ainsi d'évaluer l'alignement des portefeuilles financiers avec l'objectif 2°C sur le court terme.
- La troisième, développée par Carbon Delta, délivre une estimation du risque financier sur un horizon de 15 ans. Elle permet de quantifier les impacts financiers potentiels sur le portefeuille en intégrant une estimation du risque physique.

### 3.2. ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME – opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique) :

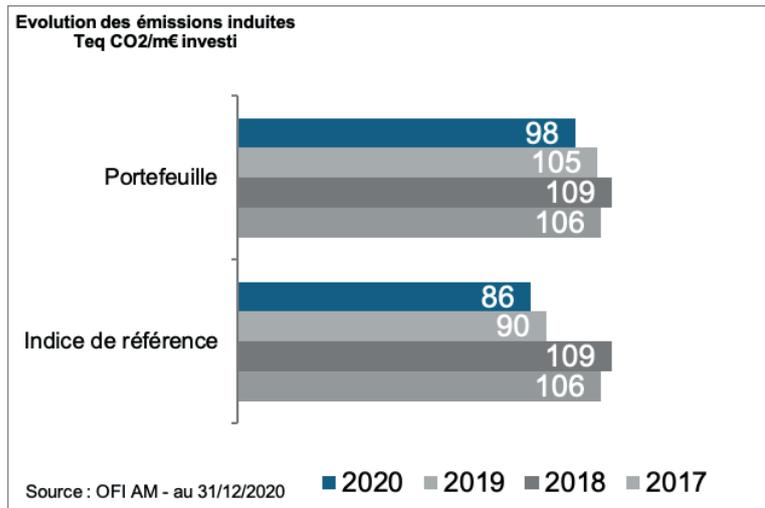
- **Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) :** Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- **Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) :** Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- **Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) :** Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

**Émissions induites (Scopes 1 & 2)**

Le calcul des émissions induites a pour objectif d'évaluer les émissions générées de manière indirecte par un investisseur via les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d'euro investi.

Mode de calcul :  

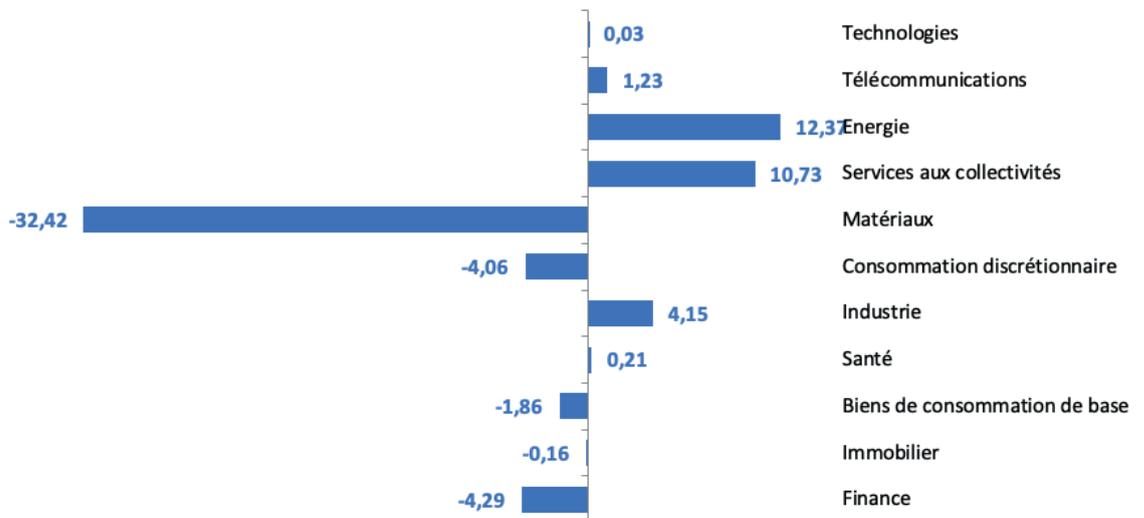
$$\text{En cours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société (m€)}}$$



Sur ou sous-performance sectorielle des émissions du portefeuille par rapport à l'indice.

Le graphique ci-après indique l'écart entre les émissions induites des scopes 1 & 2 de l'indice de référence à celle du portefeuille à fin décembre :

**Différence des émissions induites entre l'indice de référence et le portefeuille par secteur (Scopes 1&2)**  
 Teq CO2/m€ investi



Source : OFI AM - au 31/12/2020

Les 10 émetteurs qui présentaient la plus forte empreinte carbone du portefeuille d'émetteurs privés étaient les suivants :

Émetteur	Secteur	% encours émetteurs privés	Contribution à l'émission financée du portefeuille
AIR LIQUIDE	Matériaux de base	2,3%	14,9 %
ENGIE	Energie	3,0%	13,6 %
IMERYS	Matériaux de base	2,5%	11,4 %
BASF	Matériaux de base	2,9%	8,1%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Industrie	1,3%	3,3 %
HEIDELBERGCEMENT	Industrie	0,1%	2,6 %
EXOR	Financier	3,0%	2,6 %
PLASTIC OMNIUM	Consommation discrétionnaire	2,4%	1,7 %
WENDEL	Financier	4,6%	1,5 %
PROCTER & GAMBLE	Biens de consommation	3,1%	1,5 %
<b>CUMUL</b>		<b>25,2%</b>	<b>61,2 %</b>

Fin 2020, en cumulé, ces 10 émetteurs représentaient 61,2 % de l'empreinte carbone du portefeuille d'émetteurs privés.

L'interprétation de ces résultats est toutefois à considérer avec prudence : en effet, certains acteurs, bien que fortement émetteurs en raison de la nature de leurs activités, sont des acteurs essentiels de la Transition Énergétique et Écologique. On peut citer par exemple Engie, qui fait partie des importants producteurs d'énergies renouvelables. Désinvestir d'une telle société abaisserait immédiatement l'empreinte carbone du portefeuille, mais serait contre-productif au regard du financement de la TEE. D'où la nécessité de compléter l'empreinte carbone par des analyses complémentaires.

En effet, face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des placements a constitué une première approche adoptée par de nombreux investisseurs. Cette mesure ne représente cependant qu'une photographie statique à un instant t, illustrant les décisions passées, mais elle ne délivre pas d'informations sur la dynamique enclenchée. La baisse des émissions carbone ne suffit pas à adresser l'enjeu climat et peut éventuellement conduire à une politique d'investissement qui abaisserait ses émissions sans contribuer à la transition énergétique. De nombreux secteurs présentent en effet une empreinte carbone faiblement émettrice sans néanmoins apporter de solutions directes à cette transition (comme les médias, la distribution, la santé, etc.).

Un portefeuille, majoritairement composé d'entreprises du secteur énergétique proposant des produits innovants à forte valeur ajoutée environnementale, peut avoir ainsi une empreinte carbone supérieure à celle d'un portefeuille tertiaire mais pourtant mieux contribuer à la transition énergétique et écologique.

Pour prendre en compte la contribution des entreprises à la transition énergétique et écologique et pour adopter une vision tournée vers l'avenir, l'alignement du portefeuille sur une trajectoire bas carbone peut constituer une approche plus appropriée pour limiter les risques de transition.

Des indicateurs nouveaux apparaissent permettant d'établir de premiers outils de mesure d'écart des placements à une trajectoire 2°C et de répondre à deux questions :

Le portefeuille détenu est-il en ligne avec une trajectoire 2°C d'ici à 2100 ou est-il sur une trajectoire autour de 4°C, comme aujourd'hui estimé sur la plupart des indices de référence ? Par quelles stratégies de l'investisseur (exclusion des énergies fossiles, investissements en actifs verts, etc.), le portefeuille détenu pourrait-il converger à un horizon donné vers une trajectoire 2°C ?

### 3.3. LA MÉTHODE D'ANALYSE OFI AM

La méthode d'analyse développée repose sur l'appréciation de la position des émetteurs vis-à-vis de la problématique du réchauffement climatique. Elle introduit une appréciation différenciée entre les secteurs pour lesquels l'enjeu est considéré comme faible et les secteurs fortement émetteurs en carbone (ou carbo-intensifs) pour lesquels l'enjeu est déterminant. À l'intérieur des secteurs carbo-intensifs responsables d'environ 90% des émissions de Gaz à effet de serre (GES), l'attention est portée sur :

#### Les acteurs à risque :

Il s'agit des sociétés qui détiennent des réserves de combustibles fossiles et notamment de charbon thermique. En effet, pour respecter les objectifs liés à la transition énergétique, et contenir le réchauffement climatique sous les 2°C à l'horizon de 2100, selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), un tiers des réserves de pétrole, la moitié des réserves de gaz et plus de 80 % des réserves de charbon devront rester sous terre. Ces actifs deviendraient sans valeur : on parle « d'actifs bloqués » (ou « stranded assets » selon l'expression anglaise).

Les sociétés les plus émettrices de leur secteur et n'ayant pas développé à ce jour de stratégie pertinente pour réduire leur niveau d'émissions carbone, sont aussi particulièrement à risque.

#### Les opportunités :

Trois types d'acteurs constituent des opportunités d'investissement liées à la transition énergétique :

- Les sociétés les moins émettrices de GES dans les secteurs d'activités fortement émetteurs. Le niveau des émissions carbone dites « financées » en investissant dans ces sociétés servira de base de comparaison.
- Les sociétés qui progressent le plus dans la gestion de la thématique « Changement Climatique ». En raison de leurs activités, ces sociétés peuvent être pour le moment fortement émettrices de GES, mais ce sont les progrès réalisés par ces acteurs qui induiront les évolutions les plus significatives.
- Les sociétés qui, par leurs produits ou services, sont d'ores et déjà des apporteurs de solutions pour la transition énergétique, par exemple : énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique...

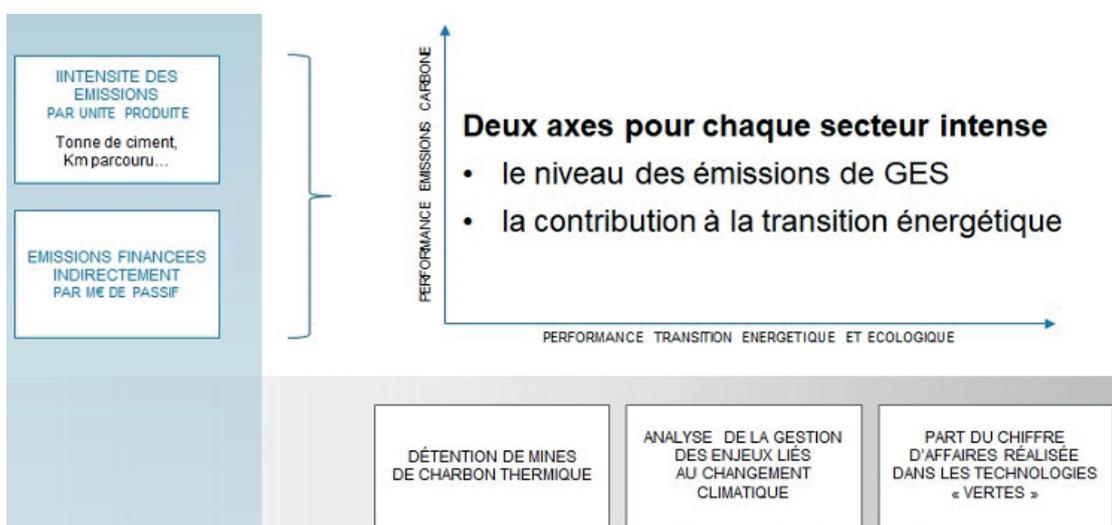
#### Méthodologie et résultats de l'analyse TEE

Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le Pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an, outre l'empreinte carbone du portefeuille figurant au chapitre précédent, une analyse TEE des émetteurs.

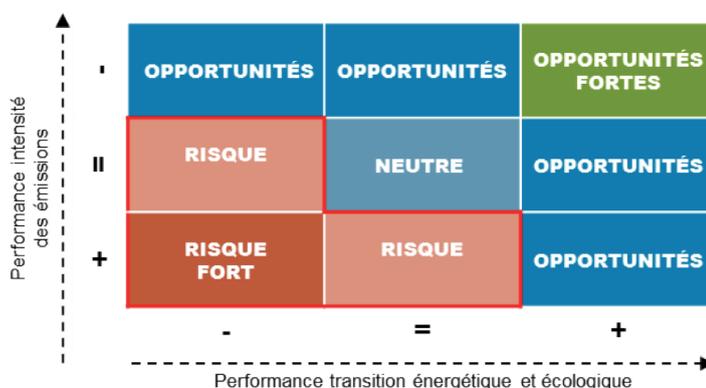
Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émissions carbone (Automobile, Chimie, Matériaux de construction, Pétrole et Gaz, Services aux collectivités...)

L'analyse est réalisée selon deux axes :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités de l'entreprise



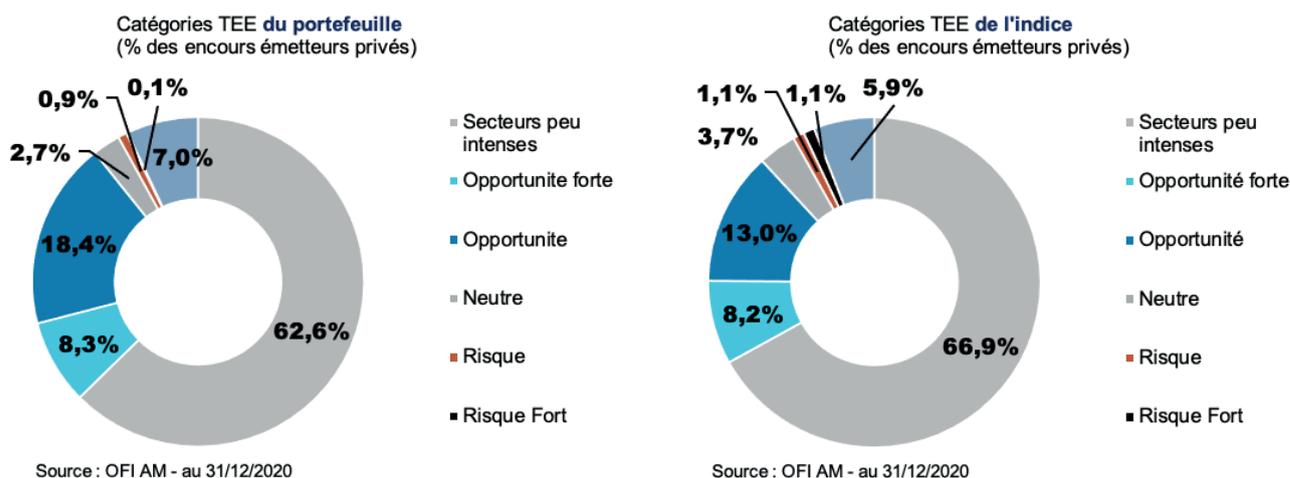
- L'implication de l'entreprise dans la transition énergétique



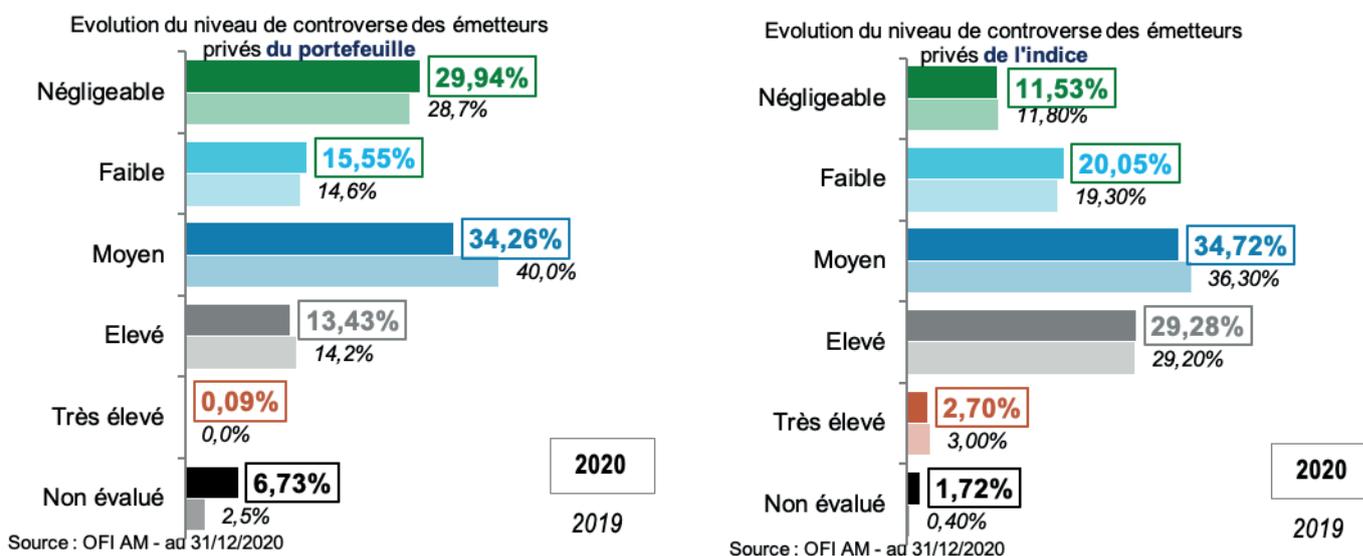
Une matrice de positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est ainsi obtenue :

À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique

La répartition par catégories TEE des émetteurs privés du portefeuille, par rapport à l'indice de référence, était la suivante :



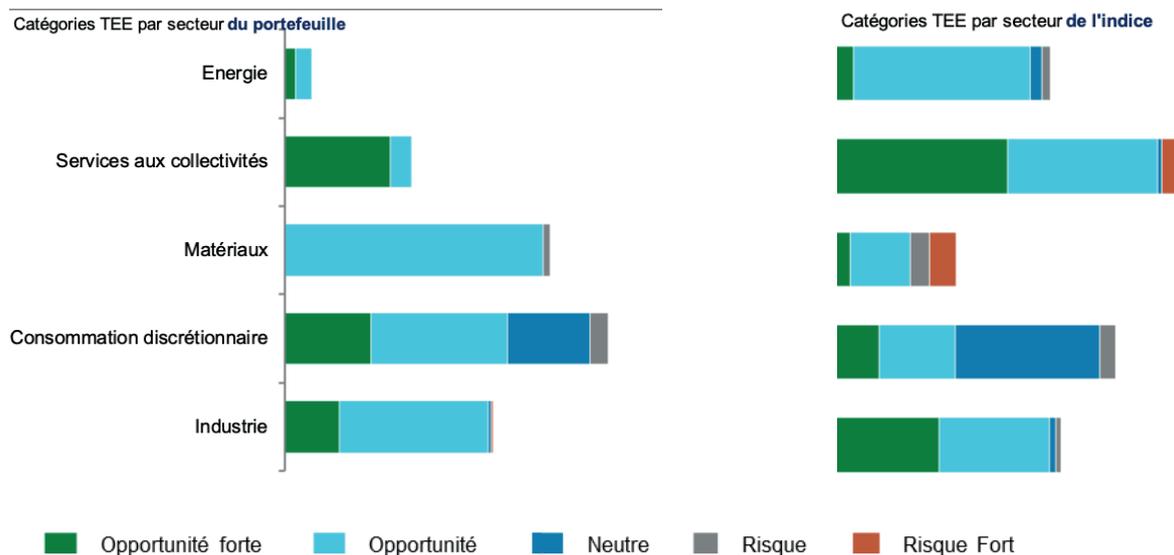
L'annexe 1 présente, pour les principales lignes d'émetteurs privés du portefeuille, la catégorie TEE à laquelle ils appartiennent.



### Par rapport à l'année précédente, cette répartition par catégorie TEE a évolué ainsi :

Le portefeuille qui était déjà très investi, fin 2019, sur des catégories d'émetteurs peu intenses ou présentant une opportunité est globalement resté stable en terme de répartition par catégorie TEE en 2020.

### Fin 2020, la répartition des catégories TEE par secteur était la suivante :



## 3.4. ACTIVITÉS LIÉES AU CHARBON THERMIQUE ET/OU LES TECHNOLOGIES VERTES

### Activités liées au charbon thermique ou « Part Brune »

Ces activités concernent les émetteurs privés exploitant du charbon thermique, ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique.

Depuis fin 2019, cette analyse a été affinée en ajoutant à l'identification en fonction du niveau du chiffre d'affaires, l'identification en fonction de la capacité de production, et/ou de l'implication éventuelle dans le développement de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon thermique. Les éventuels engagements de sortie du charbon, et/ou les engagements pris dans le cadre de l'initiative « Science Based Targets » sont également pris en considération.

Trois niveaux de « Part brune » sont désormais distingués :

Producteurs d'électricité à base de Charbon thermique	Chiffre d'affaire ou production d'énergie ou Capacité installée ≥	Capacité installée ≥	Expansion (nouvelles capacités) ≥
Part brune 1	30%	10 GW	> 300 MW
Part brune 2	20%	5 GW	
Part brune 3	10%		

Exploitation charbon thermique	Chiffre d'affaire ≥	Production annuelle (million de tonnes) ≥	Expansion (nouvelles mines)
Part brune 1	30%	20	oui
Part brune 2	20%	10	
Part brune 3	10%		

### Activités dans les technologies vertes ou « Part Verte »

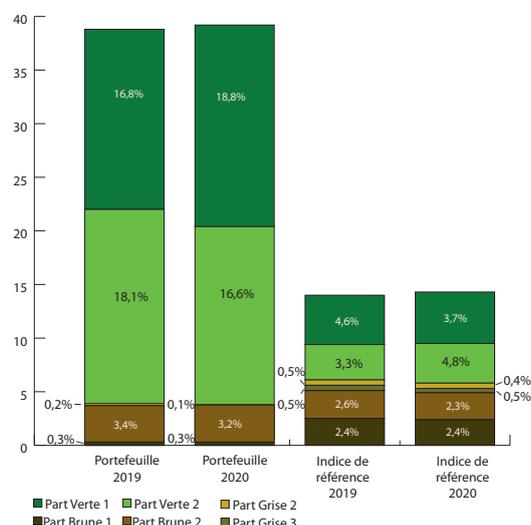
Ces activités concernent les émetteurs proposant des solutions dans les technologies « vertes », pour un montant significatif de leur chiffre d'affaires (10 % minimum). Depuis fin 2019, ces activités sont déterminées dans le présent rapport

en utilisant la nomenclature adoptée pour le Label « Greenfin », par exemple : Energies renouvelables, Agriculture durable, Bâtiments verts, Centre de données fonctionnant aux énergies renouvelables, Processus industriels éco-efficents, Réduction de la pollution... Le terme de « Part verte 1 » désigne les émetteurs identifiés comme ayant un Chiffre d’Affaires de plus de 50 % dans ces activités, et celui de « Part verte 2 » ceux dont le chiffre d’affaires est compris entre 10% et 50 %.

**« Part grise »**

Ce terme « Part grise » désigne les émetteurs répondant simultanément aux définitions des Part Verte et Part Brune ci-dessus, ainsi que les éventuelles obligations vertes ou green bonds émis par des sociétés ayant par ailleurs des activités utilisant le charbon thermique. Il peut s’agir par exemple d’un producteur d’électricité finançant des capacités de production d’énergies renouvelables via une obligation « verte », mais ayant toujours une partie de sa production réalisée via des centrales thermiques à charbon.

Le graphique ci-après représente par type de part le pourcentage d’encours d’émetteurs privés en portefeuille :



**Obligations « vertes » d’émetteurs détenus dans le portefeuille :**

Sont désignés par le terme d’obligations « Vertes » (ou « Green bonds ») les emprunts obligataires destinés à financer un projet ou une activité ayant un bénéfice environnemental. Les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d’énergie renouvelable ou d’améliorer l’efficacité énergétique de dispositifs existants.

La liste des émetteurs Greenbonds du portefeuille est la suivante :

Émetteur	Poids
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD*	2,68%
INTESA SANPAOLO	0,03%
ENEL	0,00%
EUROGRID	0,00%
DE VOLKSBANK	0,00%
HSBC HOLDINGS	0,00%
CA IMMOBILIEN ANLAGEN	0,00%
<b>SOMME</b>	<b>2,72%</b>

**Émetteurs détenus dans le portefeuille qui figurent sur la GCEL (Global Coal Exit List) :**

La Liste mondiale de sortie du charbon (GCEL en anglais) publiée par l’ONG allemande Urgewald est une base de données complète sur les sociétés participant à la chaîne de valeur de l’industrie du charbon thermique. La GCEL apporte des statistiques clés sur la production annuelle de charbon des entreprises, la part qu’occupe le charbon dans leur revenu, leur capacité installée à base de charbon et leur part de charbon dans la production d’énergie. Les entreprises appartenant à la liste GCEL, mais ayant des objectifs de réduction d’émissions carbone validées par le « Science Based Target initiative » ne sont pas reportées.

La liste des émetteurs appartenant à la GCEL en portefeuille est la suivante (ces émetteurs sont tous détenus au travers d'OPC) :

Émetteur	Poids
RWE	0,01%
FORTUM	0,00%
GLENCORE PLC	0,00%
SOMME	0,01%

### 3.5. APPRÉCIATION DE LA CONTRIBUTION AU RESPECT DE L'OBJECTIF INTERNATIONAL DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ; L'ANALYSE PROSPECTIVE ET L'UTILISATION DES SCÉNARIOS.

#### Le scénario 2°C

La communication d'informations liées au climat repose traditionnellement sur les données historiques. Or les problèmes environnementaux comme les changements climatiques ne sont pas linéaires, et s'aggravent avec le temps. L'analyse de scénarii, déjà couramment utilisée dans l'analyse d'investissement, peut s'appliquer aux changements climatiques pour aider les investisseurs institutionnels à mieux comprendre comment leur portefeuille peut être affecté à long terme. L'analyse de scénarii consiste à estimer la valeur attendue d'un portefeuille dans des conditions données et à une certaine échéance.

Le but des scénarii climatiques est de permettre d'évaluer les dépréciations des entreprises (résultant de politiques de transition, de l'évolution de la demande, d'impacts physiques et d'autres facteurs) et de comprendre en quoi ces dépréciations peuvent affecter la valeur du portefeuille.

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C, l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a établi un scénario énergétique mondial afin, selon certaines probabilités, de tenir cet engagement. Ce dernier correspond à une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire pour atteindre l'objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour les différents secteurs d'activités.

#### 2 Degrees Investing Initiative : l'alignement des investissements aux objectifs climatiques

2° Investing Initiative (2ii) est un groupe de réflexion créé en 2012, qui a notamment pour objectifs :

- de développer des indicateurs et des outils permettant de mesurer la performance climatique des institutions financières,
- de déterminer comment aligner les processus d'investissement des institutions financières avec le scénario climatique +2°C,
- de favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent avec la réorientation des financements vers une économie décarbonée.

2°ii a développé une approche qui permet aux investisseurs de visualiser l'alignement de leurs portefeuilles financiers avec des scénarii de transition notamment avec l'objectif 2°, en se basant sur les scénarii de l'AIE. Une analyse de scénario prospective est réalisée pour les secteurs fortement émetteurs de Gaz à Effet de Serre (de l'énergie, de l'électricité, des transports et industriel). Cette méthode permet aux investisseurs institutionnels de comparer leur portefeuille de placements à un portefeuille dans une trajectoire 2°C et d'identifier les secteurs ou technologies sur ou sous-représentés au sein de l'univers investi.

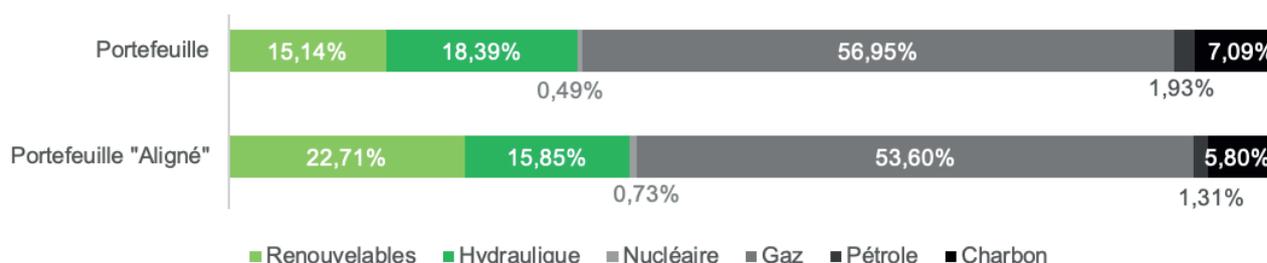
L'analyse couvre 70 à 90% des émissions de gaz à effet de serre associées à un portefeuille financier standard. Le modèle calcule l'exposition de référence estimée pour chaque technologie en prenant l'exposition actuelle géographique et en ajoutant la trajectoire telle que définie dans le scénario 2°C de l'AIE.

Le modèle évalue l'alignement des scénarii de portefeuilles financiers sur une période de prévision de 5 ans. L'horizon temporel est celui de la planification des dépenses en capital pour lequel les données peuvent être suivies à un niveau significatif. Il existe un certain nombre de secteurs pour lesquels il n'existe pas de technologies bas-carbone substituables. Cela concerne les secteurs de l'acier, du ciment, du transport maritime et du transport aérien. Pour ces secteurs, une analyse d'intensité des émissions carbone est réalisée.

Les principaux résultats de l'analyse réalisée par 2ii du portefeuille à fin décembre 2019 étaient les suivants :

**Pour les producteurs d'électricité :**

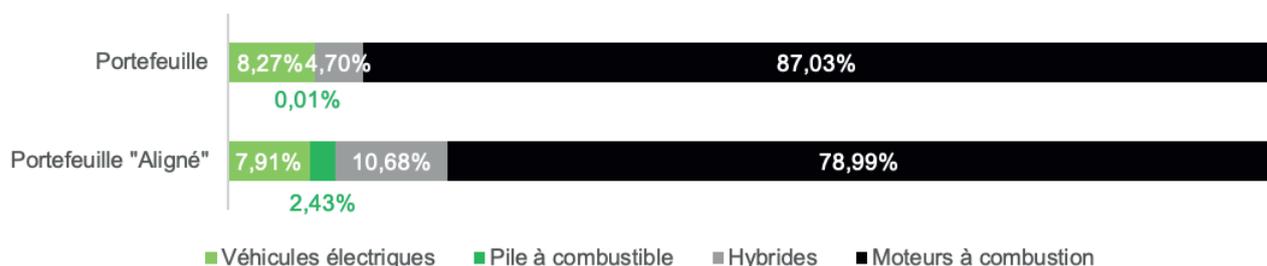
Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les producteurs d'électricité du portefeuille et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2024. Le graphique comporte uniquement les corporates bonds.



Le portefeuille n'est pas en accord avec l'objectif 2°C sur les énergies vertes. Malgré une forte présence des hydrauliques dans le portefeuille, la part des énergies renouvelables n'est pas assez importante. De plus, les énergies fossiles sont également en surpondération, le portefeuille est donc en retard à ce niveau-là. On peut également noter que l'énergie nucléaire est insuffisamment présente.

**Pour les constructeurs automobiles :**

Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les constructeurs automobiles du portefeuille et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2024. Le graphique comporte uniquement les corporates bonds.



La part des moteurs à combustion est trop importante, au détriment des véhicules hybrides et à pile à combustible. La part des véhicules utilisant une énergie verte est en dessous de l'objectif 2°C. La part des véhicules hybrides et à pile à combustible est largement insuffisante par rapport à un scénario 2°C, ce qui est le reflet du retard général de la majorité des constructeurs automobiles sur ces technologies. Nous constatons que la part des véhicules électriques respecte l'objectif 2°C.

## 4. ÉMETTEURS PRIVÉS : ANALYSE BIODIVERSITÉ

La prise de conscience de l'enjeu biodiversité s'est traduit ces dernières années par les 20 objectifs d'Aichi permettant d'atteindre 5 buts stratégiques :

- Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société
- Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable
- Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes
- Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

L'échec de ce plan stratégique a notamment été mis en exergue par le rapport « Planète vivante 2020 » récemment publié par WWF qui montre une baisse alarmante entre 1970 et 2016 des populations de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de poissons de l'ordre de 68 %. Cette trajectoire se reflète également dans le rapport d'évaluation mondiale de 2019 de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les écosystèmes (The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) qui a mis en évidence un déclin mondial généralisé de la biodiversité, lançant un appel urgent à une action immédiate. Un signal d'alarme sonné aussi au niveau des océans avec une urgence à agir comme le souligne l'organisation One Planet Network dans son rapport « reaking The Plastic Wave ».

Malgré ces constats, la prise de conscience de la part des sociétés et des investisseurs semble s'accélérer avec notamment des actions visant à :

- Adresser des sujets liés à la biodiversité et les facteurs de destruction de biodiversité.
- Appliquer des critères de biodiversité dans le process de sélection des fournisseurs ou partenaires économiques pour exclure les entreprises ayant des impacts négatifs sur la biodiversité. Développer des approches de mesure de la biodiversité.

L'évaluation de l'enjeu et des risques liés reste toutefois aujourd'hui difficile à quantifier. Les entreprises communiquant elles-mêmes très peu d'informations sur leur propre exposition à ces risques et la façon dont elle le gère, il est extrêmement complexe d'appréhender la question de manière fiable et pertinente. À ce jour, quelques initiatives visent à estimer ces risques. Nous réalisons une veille active afin de sélectionner l'une d'entre elles dès que nous estimerons qu'une méthodologie sera suffisamment aboutie.

### 4.1. INCIDENCES NÉGATIVES DANS LE CADRE DE SFDR

Dans le cadre du règlement de l'UE sur les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation en anglais), les trois autorités européennes de surveillance (EBA, EIOPA et ESMA), ont élaboré des normes visant à :

- Renforcer la protection des investisseurs finaux.
- Améliorer l'information fournie aux investisseurs par un large éventail d'acteurs des marchés financiers et de conseillers financiers
- Améliorer l'information des investisseurs sur les produits financiers.

L'article 4 de la réglementation met l'accent sur la nécessité des acteurs financiers de communiquer de manière transparente sur la prise en compte des incidences négatives de leurs investissements sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilités intègrent des enjeux concernant :

- Les droits sociaux et droits des employés,
- Le respect des droits humains
- La lutte contre la corruption
- Le climat en lien avec l'alignement sur l'accords de Paris

*suite de la liste →*

- La biodiversité avec :
  - L'évaluation et le contrôle des impacts correspondant aux facteurs indirects et directs de changement de la biodiversité et des écosystèmes
  - L'impact des activités de l'entreprise sur les espèces de la Liste rouge de l'UICN
  - L'impact des entreprises sur des zones protégées et à des zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées
  - La prise en compte de l'impact de déforestation.

#### 4.2. INFORMATIONS UTILISÉES POUR L'ANALYSE

Dans une volonté de sensibilisation à l'enjeu de biodiversité OFI AM réalise cette année une analyse des investissements selon 4 critères :

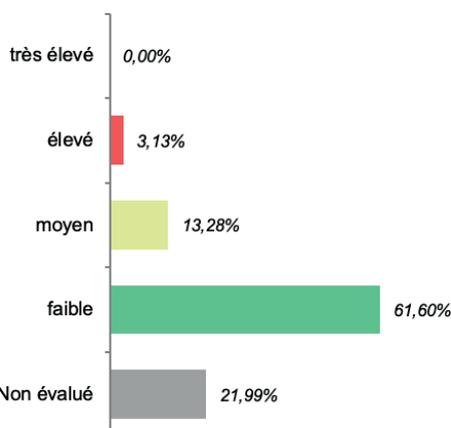
- Taux de disponibilité de la donnée biodiversité afin de sensibiliser le besoin urgent de transparence sur les informations concernant la biodiversité.
- La répartition des entreprises du portefeuille en fonction de leur notation Biodiversité de MSCI. Cette note MSCI reprend à la fois la gestion de l'enjeu et l'exposition à cet enjeu en identifiant les entreprises dont les opérations risquent d'avoir un impact négatif élevé sur les écosystèmes fragiles. Parmi ces entreprises, celles qui ont des politiques et des programmes conçus pour protéger la biodiversité et répondre aux préoccupations des collectivités en matière d'utilisation des terres obtiennent de bons résultats. Les entreprises dont les activités perturbent des zones vastes et/ou fragiles et qui manquent de stratégies pour minimiser et atténuer les pertes de biodiversité obtiennent de piètres résultats.
- Un % du portefeuille concerné par les controverses de niveau medium, élevé et très élevé sur la biodiversité.
- Le nombre de controverses depuis 3 ans concernant les impacts sur la biodiversité et la déforestation : au niveau du portefeuille.

#### 4.3. RÉSULTATS DE L'ANALYSE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le portefeuille contient 445 émetteurs sur lesquels MSCI évalue un risque sur la biodiversité. Sur ces émetteurs il y en a 18 qui sont controversés ce qui représente 5.61% de l'encours pour un total de 48 controverses.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'encours du portefeuille des émetteurs privés en fonction de leurs scores d'exposition face aux enjeux liés à la biodiversité :

% d'encours sur l'exposition à des risques liés à la biodiversité



Source : OFI AM - au 31/12/2020

## 5. ÉMETTEURS PUBLICS : ANALYSE ESG

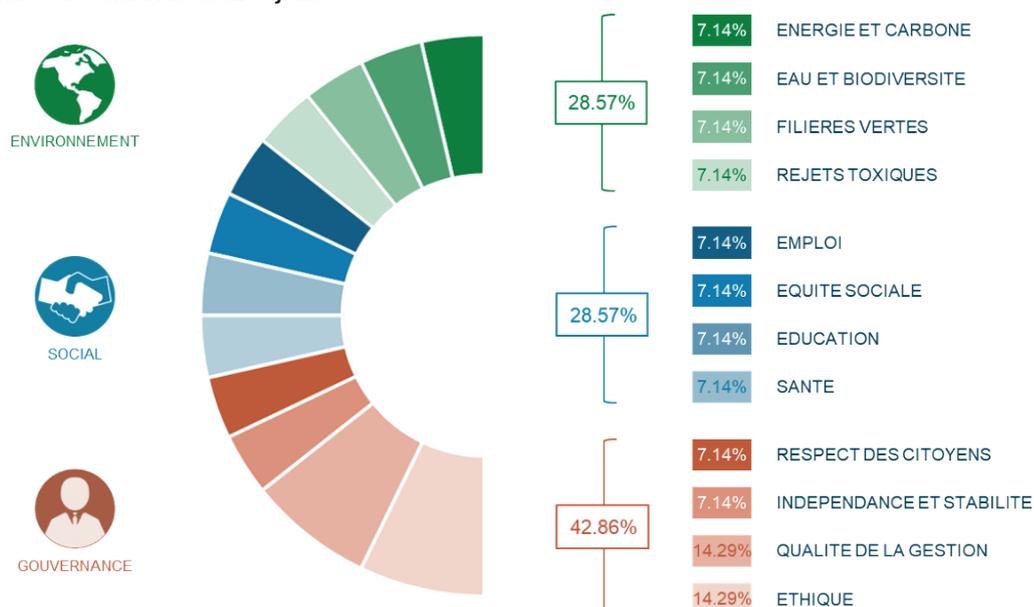
L'analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) des émetteurs publics est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

Pour rappel, comme précisé en tout début de ce rapport, le montant d'encours d'émetteurs publics dans le portefeuille d'actif au 31 décembre 2021 est très limité (un peu plus de 1m€ pour un peu plus de 1 % des encours analysés) et uniquement localisé dans les OPC. L'enjeu de ce qui est décrit dans les paragraphes 5 et 6 de ce rapport reste donc très limité.

### 5.1. NATURE DES CRITÈRES ESG PRIS EN COMPTE

À partir d'une liste générique fondée sur l'étude des textes internationaux et de référence du développement durable, le Pôle ISR d'OFI AM a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques extra-financiers.

Ce référentiel est constitué de 12 enjeux



### 5.2. RAISONS DU CHOIX DES CRITÈRES ESG RETENUS

Les critères ESG présentés dans le paragraphe 5.1 ont été retenus car ils sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un émetteur public en faveur du développement durable.

### 5.3. CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des critères concernent la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) :

Pour les émetteurs publics, l'enjeu analysé est l'enjeu « Énergie et carbone », qui évalue la capacité de l'émetteur public à limiter son empreinte carbone (émissions de CO<sub>2</sub>, respect des engagements internationaux pris lors des COP, recours au fret par le rail), ainsi que sa capacité à limiter son empreinte énergétique (consommation d'énergie globale, dépendance au pétrole).

Des critères concernent des risques liés à la transition bas carbone :

L'enjeu analysé est celui du « Développement des filières vertes » qui évalue la capacité de l'émetteur public à développer de nouvelles filières économiques et à promouvoir la transition énergétique et écologique. Cet enjeu est analysé à partir de la part d'électricité provenant de sources renouvelables et recyclage des déchets municipaux.

#### 5.4. INFORMATIONS UTILISÉES POUR L'ANALYSE

L'analyse ESG des émetteurs publics est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'information publiques : OCDE, Eurostat, ONU, Banque Mondiale, AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), *Freedom House* et *Transparency International*. Elle est complétée par une veille sur l'actualité ESG des émetteurs publics.

#### 5.5. MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS DE L'ANALYSE ESG

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque émetteur public pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats.

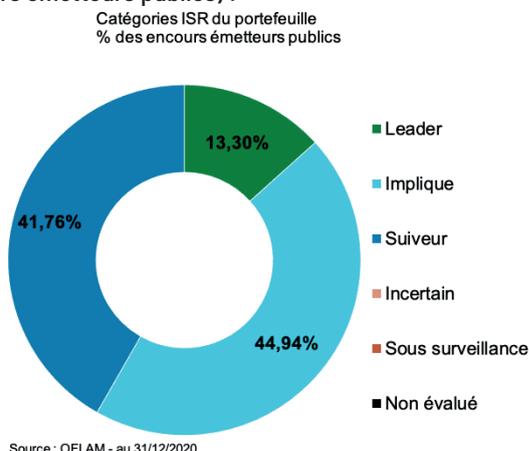
Cette analyse se traduit par une notation de chaque émetteur public. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement se traduit par l'attribution d'un Score sur une échelle de 0.5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

Une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur public, au sein de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG :

■ LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
■ IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
■ SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
■ INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
■ SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

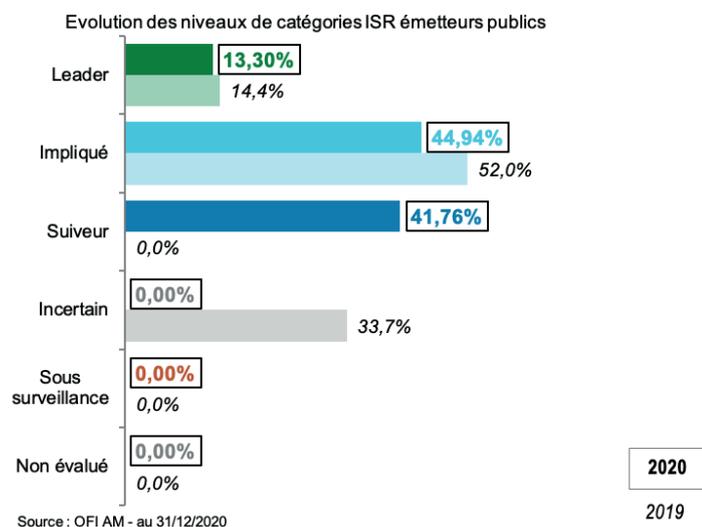
#### Résultats de l'analyse au 31 décembre 2020

La répartition par catégories ISR de l'encours des émetteurs publics était la suivante (L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours émetteurs publics) :



Le portefeuille ne comportait pas d'émetteurs publics sous surveillance.

L'évolution par rapport à l'année précédente de la répartition par catégories ISR se détaille de la manière suivante :



L'évolution constatée sur les catégories « incertains » et « suiveurs » entre fin 2019 et fin 2020, s'explique pour l'essentiel par une amélioration de la classification ISR de l'Italie sur la période.

## 6. ÉMETTEURS PUBLICS : ANALYSE CHANGEMENT CLIMATIQUE

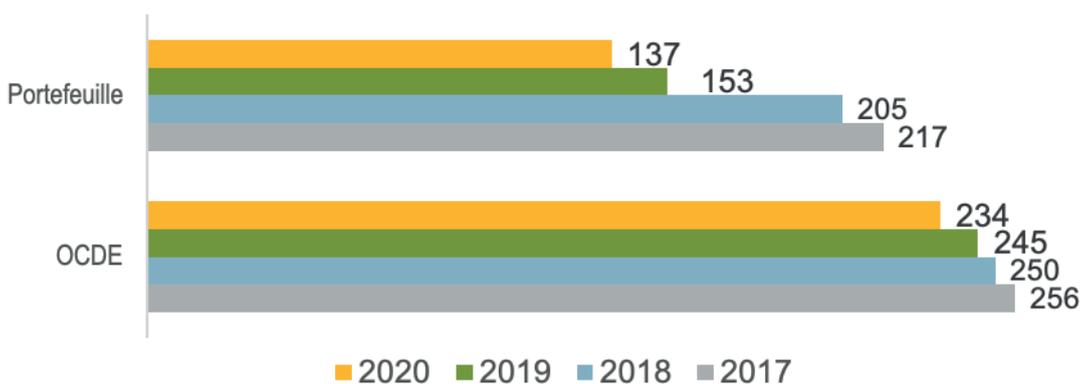
Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique.

### 6.1. ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Sur les émetteurs publics, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des émetteurs publics publiées par l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par millier de dollars de PIB.

La moyenne pondérée des obligations d'émetteurs publics détenues en portefeuille est comparée à la moyenne des pays de l'OCDE\* :

Evolution de l'intensité Carbone des émetteurs publics  
Teq CO2/K\$ PIB



\* Les données de référence de l'OCDE ont été recalculées partir de <http://globalcarbonatlas.org/en/CO2-emissions>

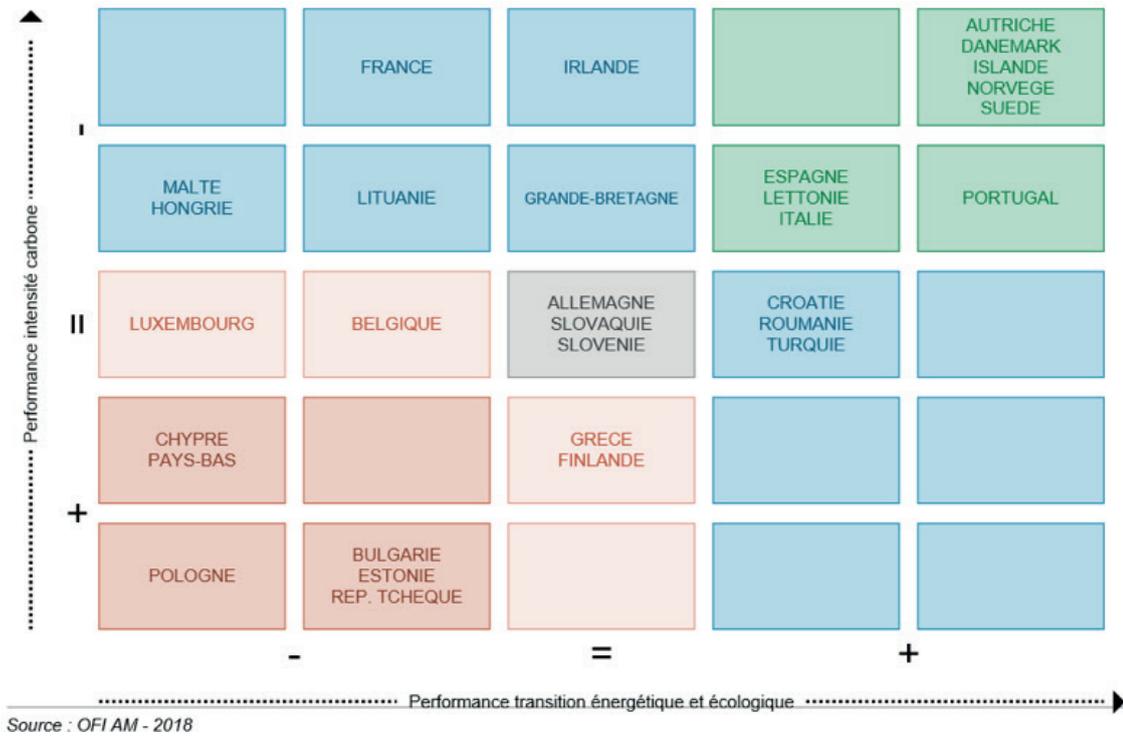
### 6.2. MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS DE L'ANALYSE TEE

L'évaluation de l'exposition des États au risque de transition peut aussi être appréhendée en combinant deux indicateurs. L'analyse TEE des États est réalisée selon deux axes. Ces indicateurs sont aisément disponibles pour l'UE et peuvent permettre de classer les pays selon leur performance sur ces deux axes. Il est ainsi possible d'établir une matrice telle qu'illustrée dans l'exemple ci-dessous.

- Intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO2 / PIB
- Transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie

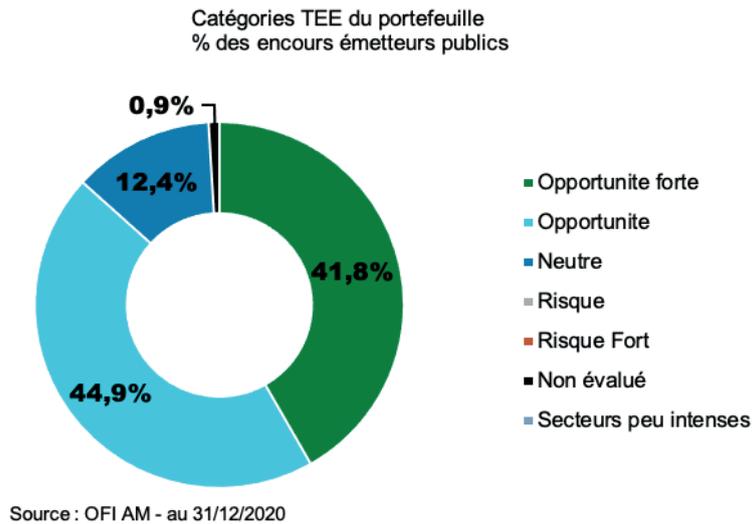


Pour 2020, le positionnement des États Européens était le suivant :  
Matrice de sélection des États



Résultats de l'analyse TEE

À fin décembre 2020, la répartition des encours des émetteurs « États » par catégorie TEE était la suivante :



## ANNEXE // GLOSSAIRE

### ANNEXE 1 : DETAIL DU PORTEFEUILLE PAR ÉMETTEURS PRIVÉS

(Pour plus de lisibilité seuls les émetteurs représentant plus de 0,10% de l'encours global apparaissent dans cette annexe)

Liste Émetteurs Privés	Poids	Note ESG	Controverses	TEE	Émissions Financées
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD	4,29%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	1,63
WENDEL	3,81%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	33,53
GECINA	3,79%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	1,33
ICADE	3,77%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	1,64
LEGRAND	3,13%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	17,24
THE PROCTER & GAMBLE COMPANY	2,55%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	46,75
EXOR	2,54%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	99,72
ENGIE	2,52%	Implique	Moyen	Opportunité forte	450,23
MUTOPIA CONSTRUCTION	2,46%				
BASF	2,45%	Suiveur	Elevé	Opportunité	307,19
DANONE	2,39%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	38,78
ESSILORLUXOTTICA	2,27%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	15,91
IMERYS	2,09%	Leader	Moyen	Opportunité	448,39
KLEPIERRE	2,08%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	3,73
NESTLE FINANCE INTERNATIONAL	2,03%	Incertain	Elevé	Secteurs peu intenses	47,64
PLASTIC OMNIUM	2,01%	Leader	Négligeable	Opportunité	70,85
VALEO	1,97%	Leader	Moyen	Opportunité forte	56,62
RICHEMONT INTERNATIONAL HOLDING	1,82%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	2,78
BOUYGUES	1,63%	Suiveur	Faible	Opportunité	69,99
CREDIT MUTUEL ARKEA	1,51%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,3
HSBC SFH FRANCE	1,26%	Incertain	Elevé	Secteurs peu intenses	0,2
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE	1,18%	Sous surveillance	Elevé	Neutre	17,92
COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	1,08%	Leader	Moyen	Opportunité	115,15
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	1,06%	Leader	Moyen	Opportunité	265,66
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER	1,03%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,0212
SCHNEIDER ELECTRIC	0,97%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	9,07
AIR LIQUIDE FINANCE	0,94%	Suiveur	Faible	Opportunité	662,5
AIR LIQUIDE	0,94%	Suiveur	Faible	Opportunité	662,5

Liste Émetteurs Privés	Poids	Note ESG	Controverses	TEE	Émissions Financées
CREDIT LYONNAIS	0,87%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,05
SOCRAM BANQUE	0,84%	Sous surveillance	Faible	Secteurs peu intenses	0,3
COFIROUTE	0,78%	Leader	Moyen	Opportunité forte	34,43
DAIMLER INTERNATIONAL FINANCE	0,55%	Sous surveillance	Elevé	Neutre	10,42
GIMPLOS	0,51%				
APRR	0,31%	Incertain	Faible	Opportunité	18,08
DAIMLER	0,30%	Sous surveillance	Elevé	Neutre	10,42
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	0,29%	Implique	Moyen	Opportunité forte	34,43
COVIVIO	0,29%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,28
ING GROEP	0,29%	Leader	Elevé	Secteurs peu intenses	0,02
INTER MUTUELLES ASSISTANCE	0,28%				
COOPERATIEVE RABOBANK UA	0,27%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,3
SAP	0,26%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	5,85
INTESA SANPAOLO	0,25%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,13
BNP PARIBAS	0,24%	Implique	Elevé	Secteurs peu intenses	0,17
PSA BANQUE FRANCE	0,23%	Incertain	Elevé	Risque	37,16
ASML HOLDING	0,23%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	7,66
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	0,22%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,3
ENEL	0,20%	Leader	Moyen	Opportunité	579,66
OFIVALMO PARTENAIRES	0,20%				
RCI BANQUE	0,19%	Sous surveillance	Elevé	Opportunité forte	10,58
AXA	0,19%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,12
AKTIEBOLAGET VOLVO	0,18%	Implique	Moyen	Opportunité	9,02
ADIDAS	0,17%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	4,33
FCA BANK	0,17%	Incertain	Elevé	Risque	37,16
ATOS	0,16%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	4,36
L OREAL	0,16%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	5,8
KERING	0,16%	Suiveur	Elevé	Secteurs peu intenses	5,55
MERCK DEUTSCHLAND	0,15%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	18,92
LA BANQUE POSTALE	0,15%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,3
INFRAVIA II INVEST MALAGA	0,13%				

Liste Émetteurs Privés	Poids	Note ESG	Controverses	TEE	Émissions Financées
AMADEUS IT GROUP	0,13%	Implique	Faible	Secteurs peu intenses	4,76
ALLIANZ	0,13%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,32
SANTANDER CONSUMER FINANCE	0,13%	Suiveur	Elevé	Secteurs peu intenses	0,27
VEOLIA ENVIRONNEMENT	0,12%	Incertain	Moyen	Opportunité	923,05
IBERDROLA	0,12%	Implique	Elevé	Opportunité forte	240,53
INFRAVIA II INVEST KS	0,12%				
AMADEUS FINANCE	0,11%	Implique	Faible	Secteurs peu intenses	4,76
SOPRA STERIA GROUP	0,11%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	6,7
ORANGE	0,11%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	14,23
CAPGEMINI	0,11%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	9,82
SNAM	0,11%	Leader	Moyen	Opportunité forte	67,81
HEIDELBERGCEMENT	0,11%	Incertain	Moyen	Opportunité	2291,57
PEUGEOT	0,11%	Implique	Moyen	Opportunité	21,21
TELECOM ITALIA SPA O TIM	0,10%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	12,97
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	0,10%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	23,08
SIEMENS	0,10%	Implique	Elevé	Opportunité forte	8,52
UNICREDIT	0,10%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,3
SASU LCDM	0,10%				
CRH	0,10%	Leader	Faible	Neutre	1083,22
BRENTAG	0,10%	Implique	Faible	Opportunité	31,93
SOCIETE GENERALE	0,10%	Implique	Elevé	Secteurs peu intenses	0,15
MEDIOBANCA INTERNATIONAL LUXEMBOURG	0,10%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	0,06
<b>SOMME</b>				<b>83,52%</b>	

## ANNEXE 2 : DÉTAIL DU PORTEFEUILLE PAR ÉMETTEURS PUBLICS

Liste Émetteurs États	Poids	Note ESG	Controverses	TEE	Intensité Carbone
ETAT FRANCE	0,24%	Implique		Opportunité	
ETAT ITALIE	0,22%	Suiveur		Opportunité forte	
ETAT ALLEMAGNE	0,07%	Leader		Neutre	
KFW BANKENGRUPPE	0,01%	Leader	Moyen	Non évalué	0,0137
<b>SOMME</b>					<b>0,537%</b>

**ANNEXE 3 : DÉTAIL DU PORTEFEUILLE PAR ÉMETTEURS PART VERTE/GRISE/BRUNE**

Émetteurs privés : parts Verte / Grise / Brune	Poids	Type
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD	4,29%	Part Verte 1
GECINA	3,79%	Part Verte 1
ICADE	3,77%	Part verte 2
LEGRAND	3,13%	Part Verte 1
ENGIE	2,52%	Part Brune 2
KLEPIERRE	2,08%	Part Verte 1
VALEO	1,97%	Part verte 2
BOUYGUES	1,63%	Part verte 2
COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	1,08%	Part verte 2
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	1,06%	Part verte 2
SCHNEIDER ELECTRIC	0,97%	Part Verte 1
AIR LIQUIDE FINANCE	0,94%	Part verte 2
AIR LIQUIDE	0,94%	Part verte 2
COFIROUTE	0,78%	Part verte 2
APRR	0,31%	Part verte 2
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	0,29%	Part verte 2
COVIVIO	0,29%	Part Verte 1
SAP	0,26%	Part Verte 1
ASML HOLDING	0,23%	Part Verte 1
ENEL	0,20%	Part Brune 1
ATOS	0,16%	Part Verte 1
VEOLIA ENVIRONNEMENT	0,12%	Part Grise
HEIDELBERGCEMENT	0,11%	Part verte 2
SIEMENS	0,10%	Part verte 2
CRH	0,10%	Part verte 2
EIFFAGE	0,09%	Part verte 2
FAURECIA	0,08%	Part verte 2
INGENICO GROUP	0,08%	Part Verte 1
DSM	0,08%	Part Verte 1
AKZO NOBEL	0,07%	Part verte 2
VONOVIA	0,07%	Part Verte 1
ABB	0,06%	Part verte 2
STMICROELECTRONICS	0,06%	Part verte 2
SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY	0,05%	Part Verte 1
EDP FINANCE	0,05%	Part Brune 2

Émetteurs privés : parts Verte / Grise / Brune	Poids	Type
EVONIK INDUSTRIES	0,05%	Part verte 2
VINCI	0,05%	Part verte 2
SEB	0,05%	Part Verte 1
ELECTRICITE DE FRANCE	0,04%	Part Brune 2
BALL CORPORATION	0,04%	Part verte 2
SOLVAY FINANCE	0,03%	Part verte 2
ESSITY	0,03%	Part verte 2
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL	0,03%	Part Brune 2
DASSAULT SYSTEMES	0,03%	Part verte 2
MERLIN PROPERTIES	0,03%	Part verte 2
WORLDLINE	0,02%	Part Verte 1
SIEMENS ENERGY	0,02%	Part verte 2
VERBUND	0,02%	Part Verte 1
WIENERBERGER	0,02%	Part Verte 1
GETLINK	0,02%	Part verte 2
INFINEON TECHNOLOGIES	0,02%	Part Verte 1
COVESTRO	0,01%	Part verte 2
KESKO	0,01%	Part verte 2
STORA ENSO	0,01%	Part verte 2
UMICORE	0,01%	Part Verte 1
RAG STIFTUNG	0,01%	Part verte 2
CONTINENTAL	0,01%	Part verte 2
RWE	0,01%	Part Brune 1
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	0,01%	Part Verte 1
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	0,01%	Part Brune 1
DANAHER CORPORATION	0,01%	Part Verte 1
CO ENTREPRISE DE TRANSPORT D ELECTRICITE	0,01%	Part verte 2
ALSTOM	0,01%	Part Brune 2
ANDRITZ	0,01%	Part Verte 1
BERKSHIRE HATHAWAY	0,01%	Part Verte 1
DRAX FINCO	0,01%	Part Brune 1
WARTSILA OYJ ABP	0,00%	Part Brune 2
HOLDING D INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	0,00%	Part verte 2
FERROVIAL	0,00%	Part verte 2
VALMET CORPORATION	0,00%	Part verte 2
SIGNIFY	0,00%	Part Verte 1

Émetteurs privés : parts Verte / Grise / Brune	Poids	Type
KION GROUP	0,00%	Part Verte 1
KINGSPAN GROUP	0,00%	Part verte 2
RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE	0,00%	Part Verte 1
COVIVIO HOTELS	0,00%	Part Brune 2
FORTUM	0,00%	Part Verte 1
GLENCORE PLC	0,00%	Part verte 2
CRH FUNDING	0,00%	Part Brune 1
DH EUROPE FINANCE II	0,00%	Part Brune 1
AMCOR UK FINANCE	0,00%	Part verte 2
DS SMITH	0,00%	Part verte 2
VALMET CORPORATION	0,00%	Part verte 2
SIGNIFY	0,00%	Part Verte 1
KION GROUP	0,00%	Part Verte 1
KINGSPAN GROUP	0,00%	Part verte 2
RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE	0,00%	Part Verte 1
COVIVIO HOTELS	0,00%	Part Brune 2
FORTUM	0,00%	Part Verte 1
GLENCORE PLC	0,00%	Part verte 2
CRH FUNDING	0,00%	Part Brune 1
DH EUROPE FINANCE II	0,00%	Part Brune 1
AMCOR UK FINANCE	0,00%	Part verte 2
DS SMITH	0,00%	Part verte 2
<b>SOMME</b>		<b>32,51%</b>

**Actifs bloqués ou « stranded assets »**

Actifs ayant perdu de la valeur en raison de l'évolution du marché, et notamment des contraintes réglementaires. Le secteur des énergies fossiles est particulièrement concerné, car pour limiter le réchauffement climatique, une partie des réserves de combustibles fossiles devra rester sous terre, et deviendrait donc sans valeur.

**Agence de notation extra-financière**

Les agences de notation extra-financière analysent et évaluent les entreprises et entités publiques relativement à leur performance environnementale, sociale et de gouvernance. Parmi les principales agences on peut citer Vigeo ou encore MSCI.

**Agence Internationale de l'Énergie**

Fondée en 1974, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est une organisation intergouvernementale autonome rattachée à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Elle a pour vocation à garantir la sécurité énergétique de ses membres en contribuant à la coordination de leurs politiques énergétiques ainsi que de produire des études et analyses sur les solutions permettant à ses États membres de disposer d'une énergie fiable, abordable et propre.

**Agence Internationale de l'Énergie atomique**

Créée en 1957 par les Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la principale organisation mondiale pour la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques.

**Bâtiments éco-conçus**

Bâtiments dont le processus de construction (ou de réhabilitation) repose sur le respect de l'environnement, la maîtrise des consommations d'énergie ainsi que le confort et la santé des occupants.

**Changement climatique**

Modification durable du climat à l'échelle planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été considérablement accrues par les activités humaines depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, ce qui a eu pour conséquence une modification du climat et un réchauffement global de la planète.

**Charbon thermique**

Charbon extrait et utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

**Chimie verte**

Chimie qui repose sur la conception de produits et procédés chimiques permettant de réduire et éliminer l'utilisation et la génération de substances dangereuses (pour l'environnement et l'homme).

**Controverses**

Accusations dont peut faire l'objet un émetteur à la suite de la violation des conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc.

**COP 21**

Une COP (ou Conférence des parties) est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les États engagés depuis 1992 par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La 21<sup>ème</sup> Conférence des parties ou « COP 21 », a eu lieu à Paris en 2015 et a débouché sur l'Accord de Paris dont l'objectif est de limiter la hausse de la température globale en dessous des +2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à horizon 2100.

**Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail**

Adoptée en 1998, la Déclaration oblige les États membres de l'OIT, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes, à respecter et promouvoir plusieurs principes relatifs à : « la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ».

**Développement Durable**

Formalisé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies, à l'occasion de la publication du Rapport Brundtland en 1987, le concept de Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». En d'autres termes, le Développement Durable repose sur la conciliation du progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

**Engagement actif**

Démarche de sensibilisation et de progrès qui consiste à dialoguer avec une société pour l'amélioration de ses pratiques.

**ESG**

Désigne les critères Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G), qui constituent les trois piliers d'analyse pris en compte dans l'investissement responsable.

Le critère environnemental inclut notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des pollutions ou encore la gestion des déchets.

Le critère social inclut notamment le respect des droits de l'homme et du droit du travail, la santé et sécurité au travail ou encore le dialogue social.

Le critère de gouvernance, qui désigne l'organisation du pouvoir au sein de l'entreprise, inclut notamment l'appréciation de l'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires minoritaires et la vérification des comptes.

**Eurostat**

Eurostat est l'autorité statistique communautaire désignée par la Commission européenne pour produire les statistiques officielles européennes.

**Extra-financier**

Relatif à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au-delà de la seule appréciation économique et financière.

**Freedom House**

Organisation non-gouvernementale basée à Washington, œuvrant pour le développement des libertés et de la démocratie à travers le monde.

**Gaz à effet de serre (GES)**

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent une partie de l'énergie solaire renvoyée dans l'espace par la Terre sous forme de rayons infrarouges, et contribuent ainsi au réchauffement de la planète. Parmi les principaux GES, figurent notamment le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) ou encore la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O).

**ISR**

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les placements financiers.

**Obligations vertes ou « Green Bonds »**

Emprunt obligataire émis sur les marchés financiers par une entreprise ou une entité publique, destiné à financer un projet ou une activité ayant un bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants ou encore de financer des projets ayant un impact social positif.

**Pacte Mondial des Nations Unies**

Lancé en 2000, le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies par le biais de laquelle les entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales signataires s'engagent volontairement à respecter dix principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La mise en œuvre de ces principes doit être attestée chaque année par les adhérents via la publication d'une « Communication sur le Progrès » sur le site internet du Pacte Mondial.

**Parties prenantes**

Les parties prenantes peuvent être définies comme tout individu ou groupe pouvant affecter les activités d'une entreprise ou être impacté par elle. Les entreprises socialement responsables doivent être transparentes envers leurs parties prenantes et prendre en compte leurs intérêts.

**Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est l'application des principes de développement durable à l'entreprise. La RSE regroupe ainsi l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, de gouvernance et économiques dans leurs activités.

**Risques physiques**

Ce sont les risques liés aux conséquences du changement climatique, pouvant de fait affecter l'économie : événements climatiques extrêmes, montées des eaux, recrudescence de catastrophes naturelles, sécheresses, inondations, risques sanitaires (augmentation des maladies).

**Scénario 2°**

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C (cf COP 21), l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) a établi un scénario énergétique mondial. Il s'agit d'une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à l'atteinte de cet objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour différents secteurs d'activités.

**Technologies vertes**

On entend par « technologies vertes » les solutions liées aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficacité énergétique, à la prévention des pollutions et au traitement des eaux.

**Transparency International**

Organisation non-gouvernementale basée à Berlin dont l'objectif est de lutter contre la corruption.

**TEE - Transition Énergétique et Écologique**

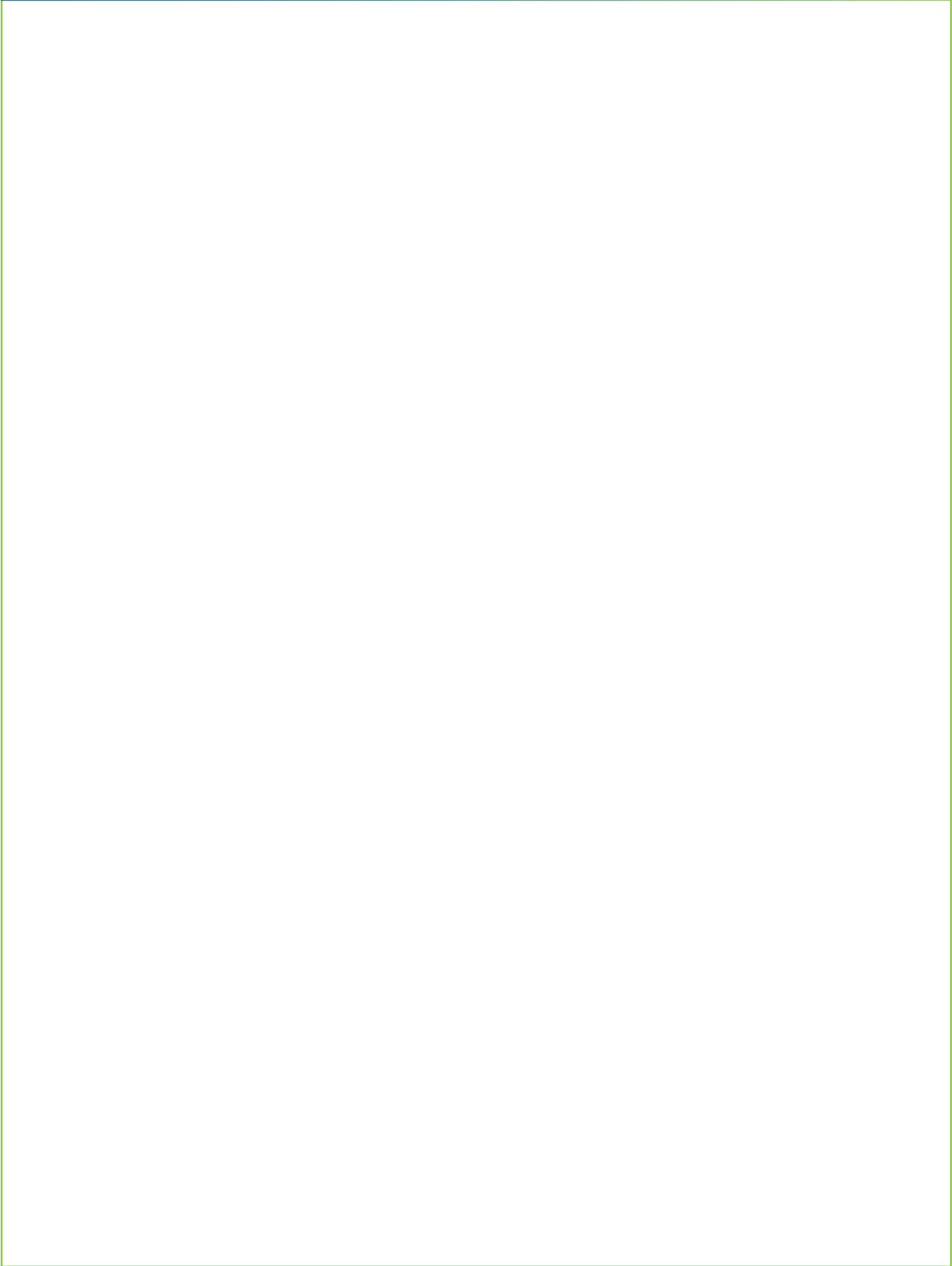
La « transition énergétique » est un concept souvent utilisé pour désigner l'abandon progressif de certaines énergies (fossiles, parfois nucléaire) conjointement au développement d'autres énergies (renouvelables).

---

**SOURCES**

---

- ADEME
- Agence Internationale de l'Énergie
- Agence Internationale de l'Énergie Atomique
- Agence Parisienne du Climat
- Association Orée
- Encyclopédie Universalis
- France diplomatie
- Freedom House
- Insee
- La Tribune
- Ministère de l'économie et des finances
- Ministère de la transition écologique et solidaire
- Novethic
- Organisation Internationale du Travail
- Transparency International
- Ministère de l'économie et des finances
- Ministère de la transition écologique et solidaire
- Novethic
- Organisation Internationale du Travail
- Transparency International



---

270 Impasse Adam Smith  
CS 10100  
34479 Pérols cedex

---

